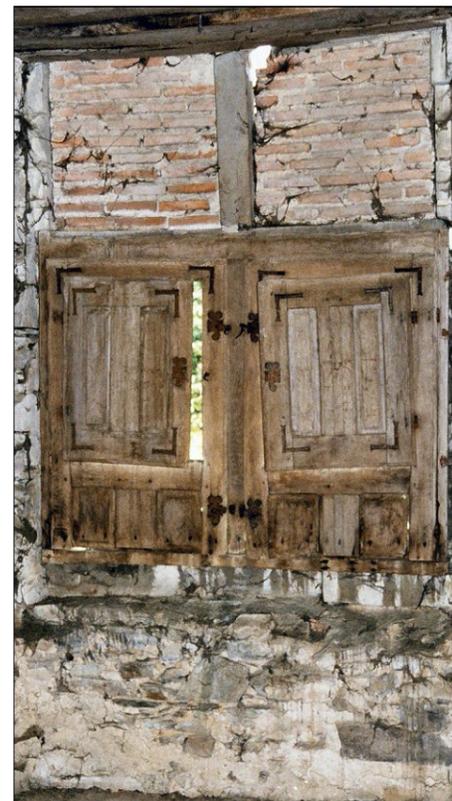


SAINT-MARTIN-DU-LIMET (Mayenne)

La Joubardière

Croisée et demi-croisée

1612



Ce logis, datable de 1612 d'après une date inscrite sur une porte du premier étage, conserve deux importants vestiges de ses premiers châssis de fenêtre : une croisée (A) et une demi-croisée (B). La première conserve l'essentiel de ses deux compartiments inférieurs et la seconde, au contraire, son compartiment supérieur. Malgré les mutilations, ces éléments nous ont permis de restituer avec précision une grande croisée qui, par sa conception et ses formes classiques, constitue en quelque sorte l'archétype des châssis du Maine et de l'Anjou de la fin du XVI^e siècle et des premières décennies du suivant.

1 / La croisée A

La menuiserie

Le bâti dormant

La description est basée sur la croisée A, la demi-croisée B étant identique. Il était composé d'un bâti divisé en quatre compartiments par une traverse et deux montants intermédiaires, l'ensemble étant adossé à un meneau et un croisillon moulurés en pierre. Bien que toute sa partie haute ait été éliminée, les compartiments de la fenêtre permettent d'en retrouver les proportions. Il mesurait 1 520 mm de large et sensiblement 2 015 mm de haut (56 + 1 142 + 108 + 653 + 56 mm). L'axe de sa traverse intermédiaire, situé à 1 252 mm, était placé au-dessus des six dixièmes inférieurs (soixante-deux centièmes) et délimitait des compartiments du haut pratiquement carrés, comme sur la croisée contemporaine de la région d'Angers (étude n°49001).

L'étanchéité des vantaux est réalisée par l'intermédiaire d'une simple feuillure périphérique. Il est à noter que la largeur de la traverse et du montant intermédiaires (108 mm) est inférieure à celle du meneau et du croisillon de la fenêtre en pierre (118 mm).

Les vantaux vitrés

Les vantaux inférieurs sont composés d'un cadre, assemblé à tenons et mortaises non traversées, dont la partie basse est renforcée par un panneautage constitué d'une traverse intermédiaire et de deux panneaux séparés par un montant. Cette structure visant à renforcer l'équerrage du vantail représente exactement un tiers de la hauteur utile à l'intérieur du bâti. Si les deux vantaux ont un aspect semblable, leurs cotes varient dans des proportions non négligeables. Le vantail et le volet gauches ont une épaisseur de 28 mm, tandis que les droits ont respectivement 32 et 34 mm. Nous verrons qu'il en est de même pour la largeur des éléments des volets. Ces différences ne semblent pas correspondre à un remaniement des bâtis, mais plutôt à un souci d'économie en employant les pièces de bois à leur équarrissage maximum. Nous sommes toutefois très éloignés de certaines croisées bretonnes où chaque pièce pouvaient avoir ses propres dimensions, comme celles du manoir de la Cour à Gourhel (étude n°56004).

En matière d'étanchéité, les vantaux adoptent le système traditionnel du recouvrement sur le dormant par l'intermédiaire d'une simple feuillure. Leur encastrement dans le dormant, encore important (18 mm en moyenne), ne laisse qu'un faible quart-de-rond (12 mm environ).



Fig. E.1. La Joubardière, avant restauration (1997)

Assez exceptionnellement, le décor se porte aux deux faces des vantaux alors qu'on l'observe habituellement sur le seul parement extérieur, plus visible durant la journée.

Quatre types de moulure sont utilisés :

- un quart-de-rond, réalisé traditionnellement à la périphérie du vantail, mais parcourant aussi les chants du montant intermédiaire et la rive extérieure de la traverse qui le chapeaute en se raccordant alors à l'onglet ;
- un élégi, fait aux deux faces du montant intermédiaire et permettant de réduire son impact visuel tout en lui conservant la largeur nécessaire au maintien de l'équerrage ;
- un chanfrein arrêté, courant sur les chants des montants et de la traverse basse mais aussi, curieusement, sur la rive extérieure de la traverse intermédiaire, en lieu et place du quart-de-rond intérieur ;
- une plate-bande, composée à l'extérieur d'un quart-de-rond, d'un large filet et d'une doucine, mais limitée à l'intérieur à cette dernière.



Fig. E.2. La Joubardière, après restauration (2015)

Source wikipedia.org, cliché GO69

Les volets

Leur conception est comparable aux vantaux vitrés. De la même façon, les éléments qui les composent varient parfois. Ainsi, les montants passent-ils de 90 mm sur le volet gauche à 102 mm sur le droit. Leur fabrication est robuste puisque, là encore, ils sont séparés par un montant intermédiaire limitant considérablement la place de leurs panneaux et renforçant leur équerrage.

La serrurerie

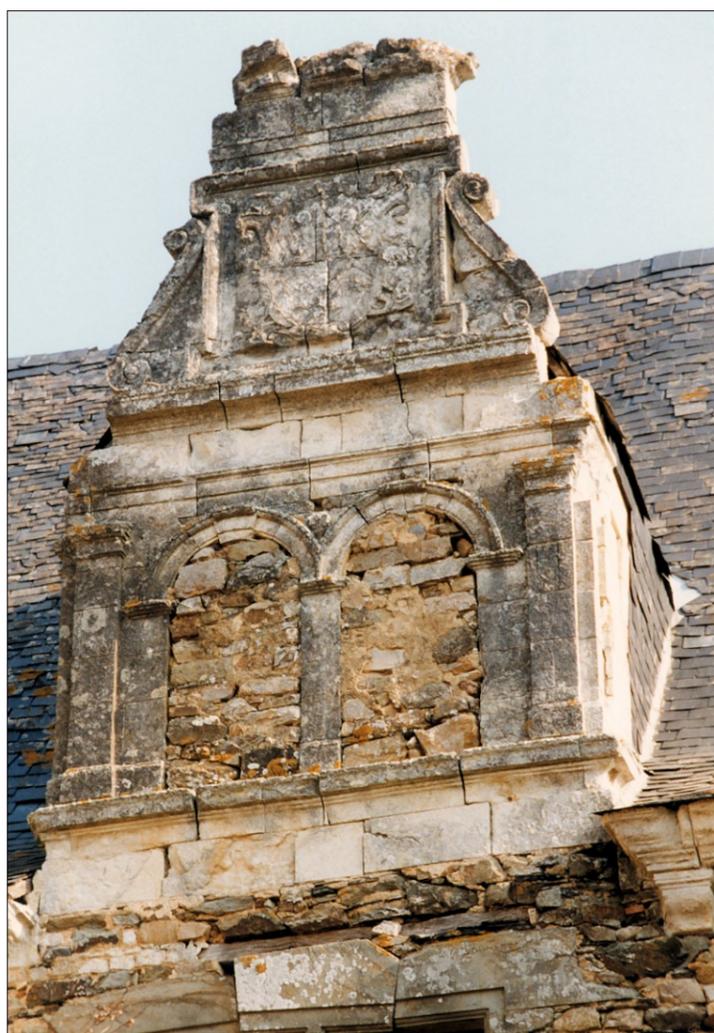
Les organes de rotation

La rotation des vantaux et des volets est assurée par des fiches à broche rivée à trois nœuds montés sur deux lames. Les fiches des volets sont légèrement inférieures aux fiches des vantaux vitrés (36 à 42 mm contre 46 à 48 mm).

Les organes de fermeture

Les targettes encloisonnées. Elles sont constituées d'une platine non entaillée dans son support de bois et simplement découpée de motifs en forme de volute. Ces platines sont disposées de façon symétrique par rapport à l'axe vertical de la croisée et les volutes inférieures s'orientent vers la gauche ou la droite, suivant le cas. Leur dessin est à rapprocher de celui de la demi-croisée contemporaine de l'hôtel de Lantivy à Château-Gontier (étude n°53003). Leur pêne, au bouton arrondi sur une tige de section sensiblement carrée, coulisse dans une rainure pratiquée dans le bois.

Les loquets. Ils sont constitués d'une platine identique à celles des targettes, d'une garde de maintien qui traverse le montant et se retourne en parement extérieur, et d'une clenche forgée dans une pièce unique pour former un renflement nécessaire à la préhension.



L'utilisation des targettes et des loquets. L'emploi de targettes encloisonnées est fréquent sur les vantaux vitrés pour leur permettre d'être manœuvrés sans avoir à ouvrir les volets. En effet, lorsque le pêne est en saillie sur la platine, il ne peut coulisser si le volet est fermé. Elles sont donc souvent utilisées suivant cette configuration ou remplacées par des loquets ne présentant pas cet inconvénient, comme sur les vantaux inférieurs. Ici, la disposition peut paraître curieuse, le vantail du haut de la demi-croisée, peu accessible, fermant par une targette difficile à manœuvrer, et les vantaux du bas de la croisée, à portée de la main, fermant par des loquets. A l'évidence, le contraire aurait permis un usage plus confortable. Cette conception semble toutefois traditionnelle, la croisée de la région d'Angers (étude n°49001) présentant la même disposition, hormis l'encloisonnement des targettes. Quant aux volets, ils ferment tous par des loquets.

Les organes de consolidation

Tous les bâtis mobiles sont renforcés au droit de leurs assemblages par des équerrures aux ailes évasées qui ne sont pas entaillées.

La vitrerie

Aucune trace de la vitrerie n'a été conservée hormis celles des vergettes qui ne peuvent, à elles seules, permettre une restitution de la composition géométrique des panneaux de vitres.

Fig. E.3. La lucarne de la façade sud

2 / La demi-croisée B

Hormis quelques détails, la conception du compartiment supérieur de cette demi-croisée est identique à celle de la croisée. Le volet présente néanmoins une traverse haute de section supérieure à celle de la traverse basse. Cette façon de faire surprenante est contraire aux usages. Elle ne correspond pourtant pas à une inversion du volet, lors du ferrage, la mouluration extérieure avec son quart-de-rond raccordé à l'onglet ne le permettant pas. Contrairement à la croisée, les équerres du vantail vitré et du volet sont entaillées dans le bois. Cette pratique est courante à l'époque et on la retrouve partiellement, semble-t-il, sur les vestiges d'un vantail vitré d'une autre demi-croisée conservée dans le logis. La section du montant gauche du vantail vitré ne permet pas à la targette encloisonnée de s'y appliquer correctement. D'un côté sa platine déborde et de l'autre elle est recouverte par le volet.

3 / Datation

La date de 1612 est inscrite sur la clé de l'arc de l'une des portes du premier étage (fig. 5.4). La conception des croisées ainsi que les caractéristiques architecturales du logis (lucarnes, cheminées...) sont conformes aux usages de la fin du XVI^e siècle et du début du suivant. A défaut d'autres éléments tangibles, ce millésime nous servira donc de date probable d'achèvement du logis.



Fig. E.4. La lucarne de la tour d'escalier

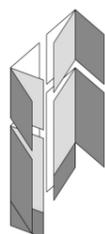
Remerciements : à M. et Mme Plante, propriétaires de la Joubardière, et à Mme Marie-Suzanne de Ponthaud, Architecte en chef des monuments historiques, pour l'indication de ce témoin.

Situation



Typologie

Type 4.MM.P.



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A
- Planche n°2 : Demi-croisée B
- Planche n°3 : Serrurerie (châssis A et B)
- Planche n°4 : Vantaux de portes
- Planche n°5 : Vantaux de portes
- Plan n°1 : Croisée A / Elévations intérieure et extérieure
- Plan n°2 : Demi-croisée B / Elévation intérieure
- Plan n°3 : Demi-croisée B / Elévation extérieure
- Plan n°4 : Croisée A / Sections A-A, B-B et C-C
- Plan n°5 : Châssis A et B / Sections D-D, E-E et F-F
- Plan n°6 : Croisée A / Serrurerie
- Plan n°7 : Croisée A / Serrurerie
- Plan n°8 : Croisée / Elévation intérieure (restitution)
- Plan n°9 : Croisée / Elévation extérieure (restitution)
- Plan n°10 : Croisée / Perspective (restitution)

Restitution de la clôture

La restitution de la croisée a été faite à l'aide des cotes relevées sur la fenêtre à meneau et croisillon et des vestiges des châssis conservés. Les sections des éléments des bâtis sont différentes d'une fenêtre à l'autre, bien que les dimensions de leurs compartiments soient très proches. Aussi, la proposition qui aurait consisté à superposer les châssis supérieurs de la demi-croisée B aux châssis inférieurs de la croisée A n'aurait-elle pu aboutir qu'à une restitution hybride, sans doute peu conforme à l'aspect originel. Nous avons donc reproduit exactement les compartiments inférieurs de la croisée et conservé sensiblement les mêmes sections pour établir le dessin de la partie haute. Nous obtenons ainsi des panneaux de vitres de même largeur, carrés dans les compartiments supérieurs. Par ailleurs, le principe d'une traverse haute de volet supérieur plus importante que la traverse basse a été conservé (voir demi-croisée B). Si cette disposition peut paraître curieuse, il nous semble néanmoins important de la reproduire et de la considérer comme une conception voulue par le menuisier, à défaut d'autres informations. A l'instar des autres études, aucune trace des panneaux de vitres n'ayant subsisté, leur restitution n'a qu'une valeur indicative et a pour seul but de montrer le fonctionnement de la croisée.